

GESTION PATRIMONIALE DE VOTRE COLLECTIVITÉ

Comment en faire un levier financier et retrouver des marges de manœuvre financières

1 JOUR, 7 HEURES

GESTION ET FINANCES LOCALES

CODE : GF14

Objectifs de la formation

- Comprendre les enjeux et impacts d'une bonne gestion patrimoniale au sein de la collectivité
- Identifier et savoir valoriser le patrimoine
- Intégrer la gestion patrimoniale à votre gestion financière et budgétaire

Animée par

- DURET Jean-Louis
Consultant,

Public concernés

- DGS ; DGA ; Directeur des finances ;
Directeur des services techniques ; Élu

Dates

Critères d'admission

- Aucun pré-requis

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités,

Maîtriser les notions clés relatives à la gestion de patrimoine et à son cadre réglementaire

Effectuer le recueil et l'analyse du patrimoine de votre collectivité

- Identifier les sources d'informations externes et celles détenues par votre collectivité
- Mobiliser les compétences nécessaires au recueil et à l'analyse du patrimoine : financières, juridiques, techniques

Quels bénéfices retirer d'une meilleure connaissance et d'une valorisation de votre patrimoine

- Les incidences sur les loyers et les assurances liées aux variations sur les superficies
- La question du maintien (ou pas) dans le giron de la collectivité de certains éléments de patrimoine à l'aube de mises aux normes

dans la mesure du possible, à une douzaine de participants

- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Tarifs

■ Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics	890,00 €HT
■ Entreprises privées	990,00 €HT
■ Communes < 40 000 habitants	590,00 €HT

Prévenir les risques liés à une connaissance incertaine de votre patrimoine

- Evaluer l'existence de situations juridiques à régulariser
- Revisiter vos engagements juridiques et financiers

Acquérir une méthodologie robuste pour disposer d'une meilleure connaissance du patrimoine de votre collectivité

- Constituer des fiches de patrimoine décrivant pour chaque bien : l'état de sa situation juridique, son occupation, ses coûts de fonctionnement, d'entretien
- De l'état des lieux à l'analyse stratégique : quelles décisions prendre en cas de faible utilisation ou dégradation progressive de certains locaux, difficultés à répondre à de nouvelles demandes, augmentation du poids des dépenses de fonctionnement et d'entretien...
- Chiffrer la valeur vénale ou économique de votre patrimoine : distinguer valeur de négociation, valeur de rendement et valeur d'assurance

Optimiser la gestion de votre patrimoine

- Adapter la notion de projet à la mise en place d'une gestion patrimoniale
- Elaborer une stratégie active
- Prendre en compte la normalisation et l'harmonisation de l'utilisation du patrimoine

Faire du patrimoine un levier producteur de services publics

- Faire un bilan des immobilisations
- Connaître les « quantités » en jeu
- Optimiser leur mode de financement et de fonctionnement

Quels chantiers mener pour professionnaliser la gestion patrimoniale de votre collectivité

- Fiabiliser la description du patrimoine (fiche patrimoniale)
- Etablir un lien entre l'inventaire et la destination des biens
- Réfléchir à une éventuelle mutualisation du patrimoine
- Disposer d'une évaluation de valeur des biens de la collectivité

Déployer une stratégie budgétaire à partir d'une gestion patrimoniale

- Procéder aux arbitrages et à la classification de votre patrimoine : patrimoine à conserver, à redéployer, à mettre « sur le marché »
- Mettre en œuvre une meilleure « productivité » patrimoniale : identifier les actifs, évaluer les coûts de ces actifs, définir des indicateurs d'optimisation
- Quels bénéfices retirer de cette optimisation sur la programmation des travaux, la préparation budgétaire et la gestion des interventions

Intégrer votre stratégie patrimoniale à la prospective financière de votre collectivité

- Quelle est la capacité d'investissement et d'emprunt de la collectivité pour mener à bien sa politique de gestion patrimoniale
- Prendre en compte la stratégie patrimoniale dans le programme pluriannuel d'investissement de votre collectivité